

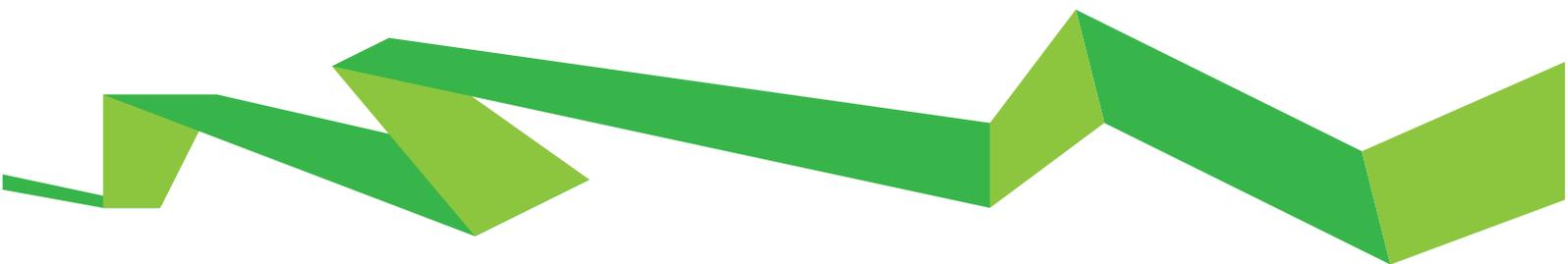


**ORS • CREAI
NORMANDIE**

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE

Réseau des PRE normands

Mémo-Guide



CRPV de Normandie - Réseau des PRE normands

orscreainormandie.org

EDITO

La réussite éducative des enfants représente un enjeu majeur sur l'ensemble des territoires mais plus encore pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Inscrit dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le programme de réussite éducative (PRE) vise à apporter un soutien individualisé et personnalisé aux enfants et aux jeunes présentant des signes de « fragilité », en prenant en compte la globalité de leurs difficultés (scolaires, sanitaires, sociales...) et en associant les familles.

Les PRE s'adressent prioritairement aux enfants de 2 à 16 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les Zones d'éducation prioritaire (ZEP). Depuis décembre 2006, les PRE font partie intégrante du volet éducatif des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) puis des nouveaux contrats de ville.

Ils introduisent des parcours personnalisés hors temps scolaire. L'aide apportée par les équipes pluridisciplinaires couvre un vaste champ : accompagnement social, scolaire, éducation artistique et culturelle, pratique sportive, soutien aux parents dans leur rôle éducatif.

A la croisée de plusieurs champs, le PRE a pu bousculer l'action des professionnels, du travail social, de l'éducatif ou de la politique de la ville, mais également ceux de la réussite éducative eux-mêmes. La Normandie compte 27 programmes de réussite éducative. Accéder à leur localisation et coordonnées en [cliquant ici](#).

La diversité des configurations des PRE (portage institutionnel, composition des équipes, déclinaison locale des dispositifs, environnement politique, partenariat local), rend parfois difficile l'identification de leur socle commun. Pour autant, ils sont soumis à la même réglementation et font l'objet d'attentes fortes en termes de suivi et d'évaluation, certaines très formalisées d'autres beaucoup plus floues.

Au niveau local, le centre de ressources politique de la ville de Normandie, s'est engagé dès 2019 dans la mise en place d'une animation de réseau des professionnels des PRE. Lors des premières rencontres ont été exprimées des attentes fortes concernant l'évaluation :

- Harmonisation des outils de suivi et d'évaluation utilisés par les PRE ;
- Meilleure lisibilité des attendus et des critères d'évaluation auxquels doivent répondre les indicateurs collectés par les financeurs ;
- Souhait de co-construire l'évaluation avec les financeurs, les partenaires et les bénéficiaires et d'élaborer une trame et une méthodologie commune à l'échelle normande ;
- Besoin de mieux communiquer sur les apports du programme notamment en direction des familles, élus et professionnels du territoire. Un groupe de travail ad hoc a été mis en place avec pour objectif final de bâtir un document repère partagé pour l'évaluation. Ont été invités à contribuer aux travaux : des représentants des PRE, des délégués du préfet, des directions départementales emploi travail et solidarités (DDETS), des CAF, des Conseils départementaux, des chefs de projets politiques de la ville, des élus et directions de l'éducation des collectivités porteuses d'un PRE.

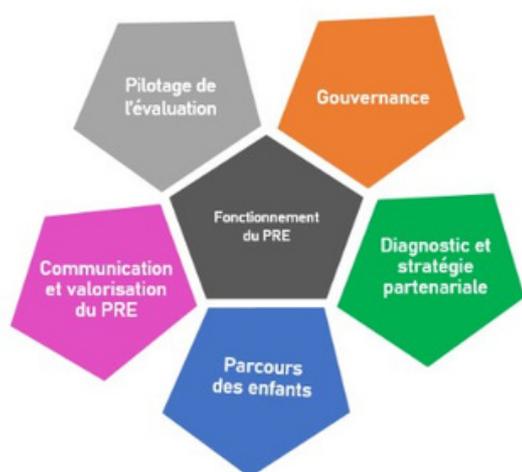
EDITO

Un groupe de travail ad hoc a été mis en place avec pour objectif final de bâtir un document repère partagé pour l'évaluation. Ont été invités à contribuer aux travaux : des représentants des PRE, des délégués du préfet, des directions départementales emploi travail et solidarités (DDETS), des CAF, des Conseils départementaux, des chefs de projets politiques de la ville, des élus et directions de l'éducation des collectivités porteuses d'un PRE.

Ce groupe s'est appuyé sur des ressources incontournables qui ont nourri ses réflexions et permis de revenir ensemble aux fondamentaux de la réussite éducative. L'ensemble de ces ressources est référencé en page 22 de ce document.

Le présent mémo-guide s'adresse aux coordonnateurs et coordonnatrices et aux référents et référentes de la réussite éducative, tout particulièrement dans le cadre d'une prise de poste. Il peut également être partagé plus largement à l'ensemble des acteurs du territoire qui concourent à la réussite des enfants dans les territoires prioritaires de la politique de la ville normands pour les impliquer efficacement dans les modes de fonctionnement de la réussite éducative.

Ce document reprend l'ensemble des travaux menés et s'articule autour des grandes thématiques de fonctionnement du PRE, à savoir le pilotage de l'évaluation, la gouvernance, le diagnostic et la stratégie partenariale, les parcours des enfants et la communication et valorisation du PRE.



Pour chaque thématique, il contient :

- Des repères tels la circulaire du 10 octobre 2016 pour se repérer dans le fonctionnement des programmes de réussite éducative (PRE).
- Des messages clés et des conseils issus de l'expérience de terrain des PRE pour mieux fonctionner
- Des méthodes de travail
- Des outils pratiques



Pilotage de l'évaluation du PRE



Principaux constats



Plusieurs PRE du réseau ont déjà mis en œuvre des **démarches d'évaluation locales**.

Ces démarches ont permis



de prendre un peu de recul, de se **questionner** sur **les pratiques** et de **les adapter**



de nourrir le dialogue avec les financeurs du dispositif, de mieux rendre compte de l'activité du PRE

Elles ont constitué



une **aide au pilotage** dans une logique d'**amélioration continue**



un **outil de communication** permettant de **rendre visible et lisible** l'activité du PRE pour les familles, les partenaires et les financeurs.



Conditions de réussite identifiées



Intégration de la **démarche évaluative** au fonctionnement du PRE **en routine** (adaptation des outils de suivi pour un **recueil au fil de l'eau**).



Sanctuarisation et planification de temps dédiés, en chambre et avec les partenaires, en étant **réaliste** sur les temps effectivement mobilisables (adaptation éventuelle des ambitions initiales).



Afin de faciliter la mobilisation : une **information claire, argumentée et continue des élus concernés** (a minima maire et élu(e) en charge des questions éducatives) **et du comité de pilotage**, sur les objectifs et la méthode retenus ainsi que les résultats finaux : la présentation d'une grille d'autodiagnostic peut être un bon support pour partager les réussites mais aussi les difficultés perçues (exemple de grille produite dans le département des Yvelines cf partie « autodiagnostic »).



Une démarche mêlant **indicateurs quantitatifs** et **recueil d'informations qualitatives**.





Pilotage de l'évaluation du PRE



Conditions de réussite identifiées suite ...



Association de l'ensemble des parties-prenantes y compris les enfants et leur famille, les partenaires, pour une **démarche la plus participative possible**.



Une communication adaptée :

- Des **outils de communication adaptés aux pratiques locales** et à la taille de la collectivité.
- Des **livrables pensés pour illustrer la démarche d'évaluation** via des **témoignages concrets** de parcours d'**enfants** ou de **professionnels impliqués**.
- Une **communication plus large** à l'occasion d'un événementiel dédié ou non et/ou **en investissant autant que possible les espaces d'échanges déjà existants (écoles, collèges, associations)**.



Cadre de référence

Au plan national, plusieurs documents repères sont à mentionner :

- Dans le cadre d'un accompagnement méthodologique du Socialab, le Commissariat général à l'égalité des territoires (aujourd'hui ANCT) a produit en 2018 un [outil pour l'évaluation locale des programmes de réussite éducative](#)
- Les [principaux constats des contrôles réalisés - Périmètre et objectifs du contrôle](#)
- En complément, la DREETS Normandie a partagé une [fiche technique sur le contrôle des PRE](#)

Au plan local, les attentes exprimées par l'Etat concernent essentiellement une remontée d'indicateurs quantitatifs de type bilan (répartition des bénéficiaires par âge et par sexe) avec une appréciation qualitative collective formalisée en comité de pilotage.



Pilotage de l'évaluation du PRE



Point(s) de vigilance

Des actions collectives dans le cadre accompagnements individualisés possibles mais qui ont vocation à rester exceptionnelles



Il est important de différencier les actions collectives de droit commun vers lesquelles le PRE doit faire passer et les actions spécifiques organisées sur de petits effectifs mais dans le cadre du parcours individualisé coordonné par le programme. Ces dernières restent possibles sous réserve d'une vérification préalable de l'inexistence d'actions collectives de droit commun proposées sur le territoire.



Quelques outils

[Proposition des Yvelines pour l'évaluation qualitative](#)

[Quelques exemples de questions évaluatives](#)

[Questions clés sur le champ éducatif transmises par l'ANCT lors de l'évaluation des contrats de ville](#)

[Quelques grands repères sur l'évaluation issus du cycle de qualification consacré en 2022 à l'évaluation des contrats de ville](#)

[Exemple d'un tableau de suivi de parcours et son guide d'utilisation \(PRE d'Evry Courcouronnes\)](#)

[Exemple de trame de protocole d'évaluation \(CRPV Ors Creai Normandie\)](#)



Faire son diagnostic

Nous vous proposons dans chaque partie de ce guide de vous appuyer sur les travaux menés dans le département des Yvelines et l'outil d'autodiagnostic proposé dans ce cadre (cf. bibliographie des incontournables page 22).

Cette grille de positionnement est une aide au coordonnateur du PRE, aux membres de son équipe de référents et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS). Complétée collectivement, elle permet de dresser un état des lieux du fonctionnement du PRE au regard du référentiel. Cet exercice collectif permet une communication argumentée auprès des élus et du comité de pilotage. Le travail est ensuite prolongé par l'élaboration d'un plan d'actions traitant les axes d'amélioration identifiés.



Pilotage de l'évaluation du PRE



Faire son diagnostic suite....

Un travail d'adaptation de cet outil au contexte normand a été mené dans le cadre du réseau.

| mettre en couleur la case correspondant à la situation du PRE selon l'équipe du PRE | | | | La case commentaire qualitatif permet de préciser le diagnostic de l'équipe |
|---|---|---|--|---|
| Le PRE a besoin d'une impulsion générale | Le PRE a besoin d'une impulsion sur quelques sujets ciblés | Le PRE est en chemin vers l'efficacité | Le PRE est en situation d'amélioration continue | Commentaire qualitatif de l'équipe PRE |
| La liste des indicateurs quantitatifs citée dans la grille ANCT n'est pas complétée | Une partie de la liste des indicateurs quantitatifs citée dans le référentiel est complétée | La liste des indicateurs quantitatifs citée dans le référentiel est complétée et fait l'objet d'une analyse partagée avec les partenaires | La liste des indicateurs quantitatifs citée dans le référentiel est complétée et analysée et nourrit la stratégie du Comité de pilotage | |
| Il n'existe pas de démarche d'enquête de retour bénéficiaire | Une enquête retour bénéficiaire est en place mais il est rarement proposé aux parents et aux enfants à la sortie du PRE. Le taux de complétude est faible (< à 15%) | Un baromètre de satisfaction bénéficiaire est en place mais il n'est pas systématiquement proposé aux parents et aux enfants à la sortie du PRE. Le taux de complétude est moyen (compris en entre 15 et 30%) et fait l'objet d'une analyse | Un baromètre de satisfaction bénéficiaire est systématiquement proposé aux parents et aux enfants à la sortie du PRE. Le taux de complétude est élevé (> à 30%) et fait l'objet d'une analyse et nourrit la programmation du PRE | |
| Il n'existe pas d'enquête annuelle d'évaluation des dispositifs PRE à destination des professionnels et des parties prenantes | Une enquête annuelle d'évaluation des actions du PRE est menée en associant les professionnels et les parties prenantes du PRE et son taux de complétude est faible (< à 15%) | Une enquête annuelle d'évaluation des actions du PRE est menée en associant les professionnels et les partenaires du PRE et son taux de complétude est moyen (compris entre 15 et 30%) et fait l'objet d'une analyse | Une enquête annuelle d'évaluation des dispositifs PRE est menée en associant les professionnels et les parties prenantes du PRE et son taux de complétude est élevé (> à 30%) et fait l'objet d'une analyse et nourrit la stratégie du PRE | |
| Aucune réunion annuelle d'évaluation des dispositifs PRE n'est organisée | Une réunion annuelle d'évaluation des dispositifs PRE est organisée mais elle est effectuée mais sans association des professionnels et des partenaires du PRE | Une réunion annuelle de concertation et d'évaluation des actions du PRE est organisée mais la participation des acteurs est faible | Une réunion annuelle d'évaluation des actions du PRE est organisée avec une forte participation des acteurs invités | |
| Il n'y a pas de publication d'un rapport d'évaluation | Un rapport d'évaluation annuel est publié et synthétise les éléments d'évaluation quantitative et qualitative. Il est incomplet et ne comprend pas de volet sur le plan d'actions | Un bilan annuel est publié et synthétise les éléments d'évaluation quantitative et qualitative. Il est incomplet mais comprend un volet sur le plan d'actions. | Un bilan annuel est publié et synthétise les éléments d'évaluation quantitative et qualitative. Il est complet et comprend un volet sur le plan d'actions | |

Pour accéder à la maquette adaptée par le réseau normand prête à remplir [cliquez ici](#)



Principaux constats



Le pilotage du PRE fait appel à un spectre large de partenaires pour partie listés dans la circulaire du 10 octobre 2016. Sur le territoire normand, l'étendue et la composition fine de ce partenariat peut varier d'un programme à l'autre :



Concernant la **représentation des parents et enfants bénéficiaires du PRE**, les pratiques sont différentes selon les territoires mais tous les coordonnateurs partagent la difficulté à organiser et à accompagner cette expression et sa prise en compte lors des comités de pilotage.



Concernant la **représentation de l'Etat**, elle s'incarne principalement au travers des figures du(de la) délégué(e) du Préfet(ète), d'un(e) technicien(ne) de la DDETS et/ou d'un représentant des services jeunesse et sports (SDJES).



Concernant la **collectivité**, sa représentation technique dépend de l'organisation interne des différentes directions et services (vie scolaire, jeunesse, parentalité, inclusion...)



L'éducation nationale participe au pilotage au travers de la présence des inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale (IEN) mais également des chefs d'établissement concernés et nouvellement pour les territoires concernés par le chef de file de la Cité éducative.



Quelques PRE impliquent également **le(s) conseil(s) citoyen(s)** dans le comité de pilotage du PRE afin d'avoir une représentation des habitants du quartier.



Une représentation d'**acteurs médico-sociaux et sociaux** est également en place sur certains territoires avec la participation d'un centre médico-social, d'un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), du centre communal ou intercommunal d'action sociale, d'un centre social ou d'un espace de vie sociale.

Certains **acteurs à vocation régionale** (Agence régionale de santé, Conseil régional) peuvent avoir des difficultés pour se mobiliser à l'échelle sur chaque PRE. Sur le champ santé, la recherche d'articulation passe plutôt par un travail plus opérationnel via des dispositifs co-piloté par l'ARS (**CLS, ASV** notamment).

De manière plus générale, la dynamique initiée/animée par le PRE doit mobiliser l'ensemble des partenaires présents sur un territoire pour comprendre et prendre en charge de manière concertée et articulée les difficultés des enfants. Il est attendu une mobilisation prioritaire des dispositifs de droit commun. Les coordonnateurs et coordonnatrices de PRE constatent qu'il existe un besoin de connaissance mutuelle des partenaires.



Gouvernance du PRE



Cadre de référence

Le comité de pilotage fixe les objectifs stratégiques du programme et mobilise les moyens de fonctionnement

« Le comité de pilotage du programme de réussite éducative fixe les objectifs stratégiques du programme, détermine annuellement le périmètre de son intervention et a la responsabilité de mobiliser les moyens financiers et opérationnels, sous forme de conventions et autres protocoles de travail, nécessaires à son fonctionnement.

La composition du comité de pilotage doit être la plus large possible : président de l'EPCI, maire ou son représentant (ville), PDEC ou sous-préfet ville (État), DG ou DGA des collectivités territoriales impliquées, directeurs de la CAF, représentants du conseil départemental, représentants du conseil régional, délégué territorial de l'ARS, représentants d'associations dans le champ de l'éducation. Seront également membres de cette instance les parents d'élèves, représentés sous forme associative ou non. »

La relation avec l'établissement scolaire et l'enseignant de l'enfant en parcours

« En outre, afin de renforcer la synergie entre institutions, il est recommandé que le coordonnateur du PRE puisse participer aux comités de pilotage des réseaux d'éducation prioritaire et soit invité avec l'accord des familles lors de certaines équipes éducatives ou groupe de prévention du décrochage scolaire. »

Instruction interministérielle n° CABINET/2016/334 du 10 octobre 2016
relative au Programme de réussite éducative [Cliquer ici](#)



Point(s) de vigilance



Concernant les **acteurs à vocation régionale** qui sont difficilement mobilisables PRE par PRE, un **travail spécifique à une échelle plus large pourrait permettre une meilleure mobilisation et activation de leur politique de droit commun.**



Quelques outils

[Exemple schéma de gouvernance intégré CE-PRE du PRE de Caen](#)





Gouvernance du PRE



Faire son diagnostic

Nous vous proposons dans chaque partie de ce guide de vous appuyer sur les travaux menés dans le département des Yvelines et l'outil d'autodiagnostic proposé dans ce cadre (cf. bibliographie des incontournables page 22).

Cette grille de positionnement est une aide au coordonnateur du PRE, aux membres de son équipe de référents et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS). Complétée collectivement, elle permet de dresser un état des lieux du fonctionnement du PRE au regard du référentiel. Cet exercice collectif permet une communication argumentée auprès des élus et du comité de pilotage. Le travail est ensuite prolongé par l'élaboration d'un plan d'actions traitant les axes d'amélioration identifiés.

Un travail d'adaptation de cet outil au contexte normand a été mené dans le cadre du réseau.

| mettre en couleur la case correspondant à la situation du PRE selon l'équipe du PRE | | | | La case commentaire qualitatif permet de préciser le diagnostic de l'équipe |
|--|--|--|---|---|
| Le PRE a besoin d'une impulsion générale | Le PRE a besoin d'une impulsion sur quelques sujets ciblés | Le PRE est en chemin vers l'efficacité | Le PRE est en situation d'amélioration continue | Commentaire qualitatif de l'équipe PRE |
| Il n'est pas prévu pour l'instant de mettre en place un comité de pilotage territorial | Un comité de pilotage territorial doit se mettre en place cette année | Un comité de pilotage territorial est déjà en place et réunit une partie des partenaires listés dans le référentiel | Un comité de pilotage territorial est déjà en place et réunit l'ensemble des partenaires listés dans le référentiel | |
| Le coordonnateur PRE n'est pas invité aux comités de pilotage des réseaux d'éducation prioritaire et aux comités de pilotage des groupes de prévention du décrochage scolaire de l'éducation nationale (cellules de veille) alors qu'une demande a été faite | Le coordonnateur du PRE n'est pas invité aux comités de pilotage des réseaux d'éducation prioritaire et aux comités de pilotage des groupes de prévention du décrochage de l'éducation nationale (cellules de veille) mais la demande n'a pas encore été faite | Le coordonnateur PRE est invité aux comités de pilotage des réseaux d'éducation prioritaire et aux comités de pilotage des groupes de prévention du décrochage scolaire de l'éducation nationale (cellules de veille) mais n'y participe pas | Le coordonnateur PRE est invité et participe aux comités de pilotage des réseaux d'éducation prioritaire et aux comités de pilotage des groupes de prévention du décrochage scolaire de l'éducation nationale (cellule de veille) | |
| Le partenariat avec l'éducation nationale est faible (pas de suivi lors des parcours des enfants au sein du PRE) | Le partenariat avec l'éducation nationale est peu développé (des contacts individuels plus ou moins réguliers avec les partenaires de l'éducation nationale) | Le partenariat avec l'éducation nationale est réel (mise en place de modalités de suivi structurées avec un référent éducation nationale qui participe systématiquement aux EPS) | Le partenariat avec l'éducation nationale est fort tant au moment de la prescription que durant le parcours au sein du PRE et dans le suivi post-PRE (mise en place d'une coopération et d'une co-construction du parcours de l'enfant avec l'éducation nationale durant le parcours de l'enfant dans le PRE) | |

Pour accéder à la maquette adaptée par le réseau normand prête à remplir [cliquez ici](#)



Diagnostic et stratégie partenariale



Principaux constats



Il existe de nombreux diagnostics (contrat de ville, centre social, missions locales, REP et REP+) qui ne sont pas toujours croisés et partagés avec les partenaires du PRE.

Ces travaux sollicitent peu les populations bénéficiaires pour exprimer leurs difficultés et besoins alors que ces informations apparaissent précieuses pour l'adaptation des actions.

Sur le territoire normand, le repérage des besoins passe essentiellement par l'interpellation directe par certains partenaires, des éléments issus des bilans réalisés avec les familles lors des parcours des enfants, de bilans des dispositifs éducatifs (CLAS, REAAP etc.), des groupes de travail avec invitation des partenaires et des parents ou la mise en place d'une enquête auprès des familles.

Certains territoires plus ruraux souffrent d'une faiblesse importante de ressources de droit commun et/ou d'une dispersion géographique de celles-ci (problématiques de mobilité).

Par ailleurs, l'effectivité des réponses apportées par le droit commun aux besoins des familles ne fait pas toujours l'objet d'un retour d'information à l'équipe du PRE, par les partenaires relais ou les familles (contact pris ou non par la famille ou le jeune, réponse partielle ou globale au besoin repéré).



Conditions de réussite identifiées



Définition du pilotage et de l'animation de la démarche avec un **appui sur les travaux de diagnostic existants**.



Formalisation des modalités opérationnelles de partage de l'information (outil, charte de confidentialité, lettre de mission, identification de référents dans les EPS et chez les partenaires, chargés de diffuser l'information aux instances et interlocuteurs identifiés). L'objectif est aussi de **garder un historique des travaux menés** dans des contextes de réorganisation des services et de turn-over des équipes.



Présentation régulière du PRE (objectifs, publics cibles, géographie prioritaire, modalités d'intervention...) **aux équipes enseignantes et aux directions d'établissement** (à l'occasion de la réunion de pré-rentrée par exemple).



Concertation des professionnels et des bénéficiaires et **croisement des deux regards**.



Mobilisation des réseaux jeunesse comme lieu d'interconnaissance des professionnels, voire d'autres réseaux y compris informels.





Diagnostic et stratégie partenariale



Cadre de référence

La [circulaire d'octobre 2016](#) précise :

« À cet effet, le volet éducatif du contrat de ville comprend l'ensemble des actions éducatives portées en cohérence par les partenaires à destination des élèves des quartiers prioritaires. Il doit tenir compte de la diversité des situations locales et de la multiplicité des acteurs à l'échelle de l'agglomération, voire au-delà pour les internats de la réussite, et veiller à rendre les périmètres de compétences et d'intervention des différents échelons territoriaux lisibles et mobilisables. Le programme de réussite éducative ainsi renforcé constitue un socle de réponses personnalisées aux difficultés de chaque jeune intégré au dispositif, recensées dans le volet éducatif du contrat de ville. »

« En s'appuyant sur le diagnostic réalisé pour l'élaboration du contrat de ville, et le cas échéant d'autres sources, il est nécessaire de répertorier précisément sur chaque territoire les dispositifs de droit commun mobilisables dans le cadre du parcours. Ces ressources, selon leur nature, doivent être mobilisables par le coordonnateur du PRE ou le référent de parcours, afin qu'ils puissent orienter judicieusement la famille de l'enfant. »



Point(s) de vigilance



Faire attention lors de la définition du pilotage et de l'animation de la démarche à bien **s'appuyer sur les travaux de diagnostic existants, documents mais aussi instances de travail** (cf. liste « où collecter des informations » ci-après) afin d'optimiser le temps de travail de chacun et le partage d'informations et d'analyse pour le diagnostic initial et sa réactualisation annuelle.

Le **projet d'établissement** est un document stratégique pour les établissements scolaires : **l'inscription du PRE comme ressource mobilisable à l'intérieur de ce document** peut faciliter la mobilisation des équipes enseignantes dans la durée.



Diagnostic et stratégie partenariale



Quelques outils

Où collecter des informations, la check-list du réseau des PRE normands



- Analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée par le CCAS ou le CIAS
- Projet social municipal/intercommunal
- Plan éducatif local (PEL)
- Projet éducatif de territoire (PEDT)
- Diagnostic du contrat de ville
- Convention territoriale globale (CTG)
- Projets des centres socio-culturels
- Projet éducatif social local (PESL)
- Projets des centres sociaux
- Diagnostic partenarial élaboré dans le cadre de la cité éducative s'il y en a une sur le territoire du PRE
- Projet éducatif de la ville
- Travaux du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR)
- Travaux du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-degré (CESCI) Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR)
- Bilans du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- Bilans du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Contrat local de santé et diagnostic de l'Atelier santé ville (ASV)

Partager et croiser les informations collectées, les espaces identifiés par le réseau des PRE normands

- Comité technique du PRE (interrogation des membres par rapport à l'adéquation besoins/offres de solutions)
- Instances de pilotage du PRE (Conseil d'administration ou Conseil consultatif de réussite éducative si portage par une caisse des écoles)
- Participation du coordonnateur PRE au Comité de pilotage REP/REP+
- Participation du coordonnateur PRE aux instances du Contrat de ville
- Participation à d'autres instances du territoire : conseils de quartier, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-degré (CESCI) par exemple
- Participation aux groupes de travail de la cité éducative s'il y en a une
- Partage lors d'un temps d'EPS/Commissions éducatives du PRE





Diagnostic et stratégie partenariale

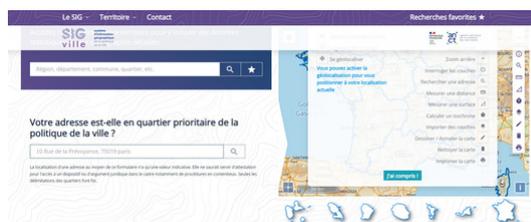


Quelques outils suite...

[Proposition de process pour la réalisation du diagnostic territorial triennal](#) tiré du Guide réussite éducative de la Préfecture des Yvelines (cf. bibliographie p.22)

Diaporama de présentation de la démarche de diagnostic "feuille de route des QPV" élaborée par la direction de la proximité de la ville de Caen

Rechercher une adresse dans le SIG Ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>



Faire son diagnostic

Nous vous proposons dans chaque partie de ce guide de vous appuyer sur les travaux menés dans le département des Yvelines et l'outil d'autodiagnostic proposé dans ce cadre (cf. bibliographie des incontournables page 22).

Cette grille de positionnement est une aide au coordonnateur du PRE, aux membres de son équipe de référents et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS). Complétée collectivement, elle permet de dresser un état des lieux du fonctionnement du PRE au regard du référentiel. Cet exercice collectif permet une communication argumentée auprès des élus et du comité de pilotage. Le travail est ensuite prolongé par l'élaboration d'un plan d'actions traitant les axes d'amélioration identifiés.

Un travail d'adaptation de cet outil au contexte normand a été mené dans le cadre du réseau.

| mettre en couleur la case correspondant à la situation du PRE selon l'équipe du PRE | | | | La case commentaire qualitatif permet de préciser le diagnostic de l'équipe |
|--|--|---|--|---|
| Le PRE a besoin d'une impulsion générale | Le PRE a besoin d'une impulsion sur quelques sujets ciblés | Le PRE est en chemin vers l'efficacité | Le PRE est en situation d'amélioration continue | |
| Les diagnostics établis par les partenaires du PRE ne sont pas connus des équipes PRE | Les diagnostics établis par les partenaires du PRE sont connus des équipes PRE mais ne sont pas exploités | Les diagnostics établis par les partenaires du PRE sont connus des équipes du PRE et sont partiellement exploités | Les diagnostics établis par les partenaires du PRE sont connus et synthétisés. Ils sont à la base de la définition des solutions à apporter aux jeunes | Commentaire qualitatif de l'équipe |
| Dans le cadre de la réalisation du diagnostic, la concertation des professionnels en contact avec les populations bénéficiaires n'est pas réalisée | La concertation des professionnels en contact avec les populations concernées est partiellement réalisée à l'occasion d'entretiens opportunistes | La concertation des professionnels en contact avec les populations concernées est réalisée mais n'a pas d'impact sur la programmation | La concertation des professionnels en contact avec les populations concernées est réalisée et a un impact sur la programmation | |
| Dans le cadre de la réalisation du diagnostic, la concertation des populations bénéficiaires du PRE n'est pas réalisée | La concertation des populations concernées du PRE est partiellement réalisée à l'occasion d'entretiens opportunistes | La concertation des populations concernées du PRE est réalisée mais n'a pas d'impact sur la programmation | La concertation des populations concernées du PRE est réalisée et a un impact sur la programmation | |
| La cartographie des dispositifs existants n'est pas connue des équipes PRE et des partenaires | La cartographie des dispositifs existants est connue des équipes PRE mais pas des partenaires | La cartographie des dispositifs existants est connue des équipes PRE et de leurs partenaires | La cartographie des dispositifs existants est un outil de travail partenarial utilisé et mis à jour régulièrement | |
| | | Les outils-rubriques du PRF sont ceux cités dans la | Les outils-rubriques du PRF sont ceux cités dans la | |

Pour accéder à la maquette adaptée par le réseau normand prête à remplir [cliquez ici](#)



Parcours des enfants



Principaux constats



L'orientation vers le PRE est majoritairement réalisée par l'éducation nationale.

Les problématiques de mobilité et/ou la faiblesse des ressources territoriales mobilisables peuvent être un frein dans la mise en place des parcours des enfants.

L'embolisation de certains dispositifs de droit commun, notamment dans le parcours de soins ou dans certaines structures médico-sociales limite le relais possible et peut allonger la durée du parcours au sein du PRE (risque de saturation du dispositif).



Conditions de réussite identifiées



Établissement d'un **lien et adhésion de la famille**



Un **cadre accueillant pour recevoir les familles**



L'établissement de **lien avec des acteurs qui sont en proximité des familles**



Avoir une **stratégie de communication harmonisée des partenaires sur le PRE** pour communiquer avec les familles (fonctionnement du PRE, publics-cibles, géographie prioritaire)



Importance du **lien avec l'Éducation nationale** et de **participer aux équipes éducatives** : présence du référent de parcours dans différents temps de la vie de l'enfant.



Permettre une **bonne compréhension** du PRE aux partenaires du dispositif ainsi que des **complémentarités possibles** avec leur activité : cette lisibilité doit permettre également d'**identifier les relais possibles vers le droit commun**.





Parcours des enfants



Cadre de référence

La [circulaire d'octobre 2016](#) précise :

« Les projets locaux mis en place doivent atteindre un objectif de 100 % de parcours. Il s'agit de conforter la distinction entre les actions collectives du volet éducation du contrat de ville et la spécificité du PRE qui doit prendre en charge des enfants et des jeunes sur la base d'un diagnostic personnalisé, chacun de ces parcours comportant plusieurs étapes :

- un repérage des difficultés de l'enfant ;
- un premier contact du coordonnateur avec la famille ;
- un regard collectif des professionnels sur la situation présentée (équipe pluridisciplinaire de soutien) ;
- l'élaboration de réponses dans différents domaines ;
- la signature d'un protocole actant l'accord de la famille.

Les parcours personnalisés comprennent des actions de différentes natures : soutien scolaire renforcé et adapté concernant notamment l'implication des enfants et leur motivation, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, suivi du parcours scolaire et éducatif de l'enfant par un référent, vacations médicales et orientation éventuelle vers un service spécialisé, mise en place d'actions en petits groupes dans le domaine de la santé (nutrition, sommeil, etc.), activités éducatives ajustées aux besoins de l'enfant (activités culturelles, sportives, d'expression théâtrale), etc.

On observe aujourd'hui différentes catégories de publics accompagnés par les PRE :

- les enfants connaissant des difficultés scolaires ponctuelles liés à un manque de travail ou à un manque d'autonomie (moins d'un sur dix bénéficiaires aujourd'hui) ;
- les enfants connaissant des difficultés qui s'expriment dans le champ scolaire, mais qui relèvent d'une difficulté autre, liée à la santé, à la vie familiale... (environ un quart des bénéficiaires) ;
- les enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à des multiples causes, avec mobilisation possible des parents (un tiers environ des bénéficiaires) ;
- les enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à des multiples causes, sans mobilisation possible des parents (environ un tiers des bénéficiaires).

Au regard des objectifs du programme, les enfants relevant des 2e et 3e catégories apparaissent comme étant les plus réceptifs aux réponses actuellement développées par les projets de réussite éducative. C'est sur ces publics que l'action des PRE est la plus efficace et c'est par conséquent en leur direction que l'action doit être recentrée. Lorsque les difficultés sont trop lourdes et que le



Parcours des enfants



Cadre de référence suite...

contact avec les parents est difficile (4e catégorie), il est nécessaire d'organiser un travail formalisé avec les acteurs spécialisés (au premier rang desquels la CAF, le conseil départemental, le CCAS, etc.) pour faire émerger d'autres modes de prise en charge plus adaptées. Lorsque les difficultés sont exclusivement scolaires (1ère catégorie), des solutions doivent pouvoir être trouvées au sein de l'école. »



Point(s) de vigilance



L'embolisation de certains dispositifs de droit commun, notamment dans le **parcours de soins ou dans certaines structures médico-sociales limite le relais possible** et peut **allonger la durée du parcours au sein du PRE** (risque de saturation du dispositif).



Des actions collectives dans le cadre accompagnements individualisés possibles mais qui ont vocation à rester exceptionnelles

Il est important de différencier les actions collectives de droit commun vers lesquelles le PRE doit faire passerelle et les actions spécifiques organisées sur de petits effectifs mais dans le cadre du parcours individualisé coordonné par le programme. Ces dernières restent possibles sous réserve d'une vérification préalable de l'inexistence d'actions collectives de droit commun proposées sur le territoire.



Quelques outils

[Document de liaison pour orienter un enfant](#), caennais habitant un quartier prioritaire, vers le Programme de Réussite Educative (PRE de Caen)

[Outils d'évaluation du parcours individualisé de l'enfant, prototype instrumental septembre 2017](#) – Profession Banlieue

Exemple de [contrat d'engagement dans un parcours PRE](#) (PRE d'Evry Courcouronnes)

[Contrat d'engagement dans un parcours PRE](#) (PRE de Saint-Lô)

[Lettre de mission EPS](#) (PRE Saint-Lô)

[Charte de confidentialité EPS](#) (PRE Saint-Lô)





Parcours des enfants



Quelques outils suite...

[Charte de fonctionnement EPS](#) (PRE Caen)

[Guide pratique du PRE à l'usage des professionnels](#) (PRE de Caen)

[Fiche de repérage pour les professionnels](#) (PRE de Saint-Lô)

Exemple [guide entretien évaluation entrée dans PRE](#) (PRE Evry Courcouronnes)

Exemple [grille évaluation fin de parcours](#) (PRE Evry Courcouronnes)

Exemple de [critères d'évaluation de fin de parcours](#) (PRE de Bernay)

[Bilan de parcours - document pour les familles](#) (PRE de Caen)

[Bilan de parcours - guide d'entretien](#) (PRE de Caen)



Faire son diagnostic

Nous vous proposons dans chaque partie de ce guide de vous appuyer sur les travaux menés dans le département des Yvelines et l'outil d'autodiagnostic proposé dans ce cadre (cf. bibliographie des incontournables page 22).

Cette grille de positionnement est une aide au coordonnateur du PRE, aux membres de son équipe de référents et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS). Complétée collectivement, elle permet de dresser un état des lieux du fonctionnement du PRE au regard du référentiel. Cet exercice collectif permet une communication argumentée auprès des élus et du comité de pilotage. Le travail est ensuite prolongé par l'élaboration d'un plan d'actions traitant les axes d'amélioration identifiés.

Un travail d'adaptation de cet outil au contexte normand a été mené dans le cadre du réseau.

| Le PRE a besoin d'une impulsion générale | Le PRE a besoin d'une impulsion sur quelques sujets ciblés | Le PRE est en chemin vers l'efficacité | Le PRE est en situation d'amélioration continue | La case commentaire qualitatif permet de préciser le diagnostic de l'équipe |
|--|--|---|---|---|
| L'instruction "réussite éducative" d'octobre 2016 est ignorée des membres de l'EPS | L'instruction "réussite éducative" d'octobre 2016 a été diffusée aux membres de l'EPS mais les critères de sélection par catégorie de public n'ont pas fait l'objet de discussions | L'instruction "réussite éducative" d'octobre 2016 a été diffusée aux membres de l'EPS, les critères de sélection par catégorie de public ont fait l'objet de discussions mais ne sont pas utilisés pour les décisions d'inscription des enfants, ou non, au PRE | L'instruction "réussite éducative" d'octobre 2016 a été diffusée aux membres de l'EPS, les critères de sélection par catégorie de public sont utilisés systématiquement pour les décisions d'inscription des enfants ou non au PRE | Commentaire qualitatif de l'équipe |
| Le PRE ne met pas en oeuvre un parcours enfant unique. Tous les enfants ne sont pas pris en charge selon la même procédure | Le PRE ne met pas systématiquement en oeuvre un parcours enfant. Celui-ci n'est pas personnalisé | Le PRE met en oeuvre un parcours enfant mais il n'est pas personnalisé | Un parcours enfant personnalisé est défini, formalisé et partagé | |
| La ou les procédures de prise en charge des enfants ne respectent pas les étapes prévues dans le référentiel | Le parcours enfant n'est pas standardisé, tous les enfants ne sont pas pris en charge selon la même procédure | Le parcours enfant n'est pas formalisé et partagé | Ce parcours comprend les étapes suivantes : - repérage et signalement des difficultés de l'enfant - Premier contact avec la famille - Regard de l'EPS et proposition d'une réponse - Signature d'un protocole d'accord avec les familles - Suivi du parcours enfant et maintien du lien avec la famille et l'Education nationale - Validation des progrès de l'enfant en EPS - Signature avec les parents de la fin du dispositif - Suivi de l'enfant post-parcours PRE | |

Pour accéder à la maquette adaptée par le réseau normand prête à remplir [cliquez ici](#)



Communication et valorisation du PRE



Principaux constats

De manière globale, les actions et savoir-faire des PRE ne sont pas toujours connus et partagés avec les acteurs de leur territoire. Une meilleure communication et le partage des bonnes pratiques favoriseraient l'articulation des dispositifs et une dynamique partenariale plus efficace.

Par ailleurs, il semble important de mettre en valeur des parcours pour illustrer et rendre concrète l'intervention du PRE, ses bénéfices pour les publics ciblés.



Conditions de réussite identifiées

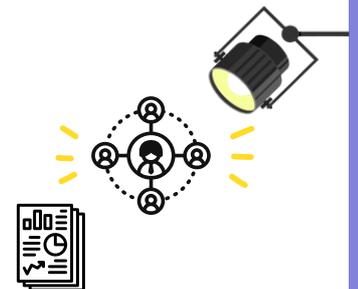


Définir et matérialiser une stratégie de communication en accord avec les instances de pilotage

1. Publics cibles,
2. Messages généraux et spécifiques,
3. Modalités de diffusion adaptées à chaque public cibles (support papier, outils dématérialisés, vidéos courtes de présentation du dispositif...)
4. Ressources affectées et relais mobilisables (ex : service communication de la ville ou étudiants en communication, travailleurs sociaux, association de parents d'élèves, conseil citoyen ...).



Ne pas limiter la communication aux actions et savoir-faire du PRE et **valoriser** également l'indispensable **travail de coordination** (action de communication, prise contact avec les partenaires, rencontre avec les institutions de droit commun...) qui reste souvent invisible. **Le bilan annuel d'activité peut ainsi intégrer une partie coordination.**



Investir certains **espaces** propres aux **partenaires** (conseils d'école, réunions de classe, rentrées scolaires...).



Renouveler régulièrement les actions de communication (turn-over des professionnels, renouvellement des familles).



Proposer des kits de communication aux membres de l'EPS, aux **partenaires** afin qu'ils puissent se faire **ambassadeurs** de la démarche.





Communication et valorisation du PRE



Cadre de référence

Pas de cadre prescrit.



Point(s) de vigilance



Une **difficulté à communiquer largement** alors que le dispositif est réservé à un public **précis** : dans ce cas, une **communication active et régulière auprès des enseignants et des directions d'écoles et des principaux prescripteurs** est recommandée.

Une **communication lors de chaque rentrée scolaire lors des réunions de pré-rentrée** (présentation synthétique du fonctionnement du PRE aux chefs d'établissement, enseignants et équipes éducatives) est nécessaire.



Quelques outils



S'inspirer des **travaux menés par les Cités éducatives** ou d'autres réseaux éducatifs :

Exemple de **théâtre forum** de la cité éducative d'Hérouville Saint-Clair pour le recueil du retour des professionnels et bénéficiaires dans le cadre de la journée de la cité éducative : [lien vers la vidéo Youtube](#)

Exemple de capsules vidéos de présentations d'actions avec témoignage de professionnels et de bénéficiaires du projet dans le cadre de la cité éducative d'Hérouville Saint-Clair : [vidéo action Spectacle vivant](#) avec le CDN et [action d'ateliers d'éducation positive](#).

[Témoignage d'acteurs de terrain du réseau des acteurs éducatifs ornais Rézorne](#)

[Flyer professionnels \(Caen\)](#) : Mode d'emploi, comment je repère, comment j'oriente, c'est quoi les grandes étapes

[Plaquette de présentation du PRE de Valence](#)



Communication et valorisation du PRE



Faire son diagnostic

Nous vous proposons dans chaque partie de ce guide de vous appuyer sur les travaux menés dans le département des Yvelines et l'outil d'autodiagnostic proposé dans ce cadre (cf. bibliographie des incontournables page 22).

Cette grille de positionnement est une aide au coordonnateur du PRE, aux membres de son équipe de référents et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS). Complétée collectivement, elle permet de dresser un état des lieux du fonctionnement du PRE au regard du référentiel. Cet exercice collectif permet une communication argumentée auprès des élus et du comité de pilotage. Le travail est ensuite prolongé par l'élaboration d'un plan d'actions traitant les axes d'amélioration identifiés.

Un travail d'adaptation de cet outil au contexte normand a été mené dans le cadre du réseau.

mettre en couleur la case correspondant à la situation du PRE selon l'équipe du PRE

| | | | | La case commentaire qualitatif permet de préciser le diagnostic de l'équipe | |
|---|--|---|---|---|--|
| | La PRE a besoin d'une impulsion générale | La PRE a besoin d'une impulsion sur quelques sujets ciblés | La PRE est en chemin vers l'efficacité | LE PRE est en situation d'amélioration continue | Commentaire qualitatif de l'équipe PRE |
| La cartographie des dispositifs présents sur le territoire existe mais elle est incomplète | La cartographie des dispositifs présents sur le territoire existe mais elle n'a pas été revue et validée depuis un certain temps | La cartographie des dispositifs présents sur le territoire existe et a été partagée avec les parties prenantes du PRE et la Préfecture mais elle n'est pas mise à jour tous les ans | La cartographie des dispositifs présents sur le territoire est mise à jour de manière collective une fois par an au moins et diffusée aux parties prenantes du PRE et à la préfecture | | |
| Les dispositifs efficaces ne sont pas identifiés. Aucune démarche d'identification n'est lancée | Les actions/dispositifs efficaces sont en cours d'identification | Les actions/dispositifs efficaces sont identifiées mais ne font pas encore tous l'objet d'une documentation approfondie (fiche technique) illustrée de parcours d'enfants et de regards croisés : professionnels, parents, enfants | Les actions efficaces et les parcours positifs font l'objet d'une documentation approfondie (fiche technique) illustrée de parcours d'enfants et de regards croisés : professionnels, parents, enfants | | |
| Les acteurs du PRE ne comptent pas organiser de partage des actions efficaces du PRE | Les acteurs du PRE sont d'accord pour organiser un temps d'échange et de partage des actions efficaces du PRE qui reste à planifier et à organiser | Une réunion d'échanges des actions efficaces du PRE est planifiée. Les parties prenantes des actions efficaces (professionnels, parents, enfants) y présenteront leur action et le parcours positif. Les autres acteurs du territoire et les équipes de la préfecture seront invités à y assister | Une réunion de partage est organisée une fois par an. Les parties prenantes de ces actions efficaces (professionnels, parents, enfants) y présentent leur action. Les acteurs du territoire et les équipes de la préfecture y assistent | | |
| La porte d'entrée dans le PRE est le fait d'un acteur unique et isolé | La porte d'entrée dans le PRE est le fait d'un acteur unique et isolé | La porte d'entrée dans le PRE est le fait d'au moins deux acteurs | La porte d'entrée dans le PRE est le fait d'un nombre d'acteurs diversifiés | | |

Pour accéder à la maquette adaptée par le réseau normand prête à remplir [cliquez ici](#)



Bibliographie des incontournables



Les incontournables sur les PRE



Le programme de réussite éducative : mise en place et perspectives. Rapport pour la Délégation interministérielle à la ville

Dominique Glasman. Les Éditions de la DIV, 2006, 57 p.

L'objet de cette étude est de mettre en perspective les changements introduits par le programme de réussite éducative avec les évolutions en matière d'action publique en général et dans le champ éducatif en particulier et de se forger un point de vue problématique et prospectif sur la question.

[Voir le document dans Cosoter](#)



Mettre en œuvre un projet de réussite éducative : guide méthodologique

Éditions de la DIV, collection Repères, 2007, 176 p.

Début 2007, on comptait près de 400 projets de réussite éducative en France. Ce guide présente un large éventail d'expérimentations pour permettre aux acteurs locaux d'élaborer ou d'amender leur projet dans le sens des orientations du programme national. Pour chaque question traitée, un exemple ou le point de vue d'un acteur local est apporté avec, à l'appui, textes de référence et sites Internet. À noter la présentation des PRE de Lyon et de Rillieux-la-Pape. Les textes officiels, des exemples de conventions pluriannuelles, un lexique et la carte des PRE en France viennent compléter ce manuel de référence.

[Voir le document dans Cosoter](#)



La réussite éducative. Un dispositif questionné par l'expérience

Injep. Cahiers de l'action n°27, 2006, 125 p.

Ce numéro donne à voir pourquoi et comment s'est mis en place le dispositif de réussite éducative, comment en fonction des territoires les acteurs s'en sont emparés, les difficultés et les questions qu'ils se sont posées. Les focus sur des situations concrètes ainsi qu'une analyse inédite de ces « métiers flous » des coordonnateurs et des référents rencontrent l'expérience et les questionnements des professionnels de la réussite éducative et plus largement des acteurs de l'action éducative, sanitaire et sociale.

[Voir le document sur le site de l'Injep](#)



Mise en place et suivi d'un PRE

CGET, 2015, 8 p.

Le présent document a pour objectif de donner des repères aux acteurs mettant en œuvre un projet local de réussite éducative (PRE) ou voulant disposer d'un cadre de référence.

[Voir le document dans Cosoter](#)





Bibliographie des incontournables



Les incontournables sur les PRE

Les politiques éducatives locales. Les acquis de dix années de réussite éducative

Véronique Laforets. Profession Banlieue. L'école et la ville n°20, 2015, 16 p.

Dix ans après leur mise en place, que peut-on dire des effets des programmes de réussite éducative ? Comment ces derniers ont-ils enrichi les paysages éducatifs locaux ? Quelles initiatives ou innovations ont-ils permis ? Les professionnels portant ce dispositif ont-ils rencontré des difficultés spécifiques ? Enfin à quelles conditions l'aide personnalisée apportée aux enfants les plus fragiles est-elle féconde ?

[Voir le document dans Cosoter](#)



Enquête qualitative des programmes de réussite éducative

Trajectoires Réflex. CGET, 2015, 128 p.

Cette évaluation menée sur 8 territoires couverts par un PRE, à partir de 128 entretiens approfondis avec les partenaires, acteurs et bénéficiaires des projets locaux, permet d'apprécier les PRE dans leurs dimensions scolaire et sociale. Elle distingue 4 groupes d'enfants et montre que l'ampleur des effets et des impacts est corrélée à la nature des fragilités initiales et à la capacité des parents à être mobilisés : pour les enfants en très grande difficulté, le dispositif tel qu'il est construit à ce moment serait insuffisant.

[Voir le document dans Cosoter](#)



Livret des bonnes pratiques mises en œuvre par les programmes de réussite éducative

CGET, 2019, 32 p.

Ce livret valorise 25 actions illustrant les différentes réponses apportées par les PRE et divisées en 5 entrées : accompagnement éducatif, soutien à la parentalité, décrochage scolaire, santé, activités socioculturelles et sportives.

[Voir le document dans Cosoter](#)



Outil pour l'évaluation locale des Programmes de réussite éducative

Publication du CGET, avec l'accompagnement méthodologique du Socialab (2018), 7p.

A travers cet outil, le CGET a souhaité offrir des points de repère aux équipes locales pour mener une évaluation locale de leur PRE. Ce document fournit un cadre pour initier une réflexion locale sur l'évaluation et fournir des clés pour définir un programme évaluatif.

[Voir le document](#)



Guide de la réussite éducative dans les Yvelines

26p.

Suite aux séminaires Réussite Éducative présidée par Mme Noura Kihal-Flégeau Secrétaire générale adjointe de la préfecture des Yvelines, Sous-Préfète en charge de la politique de la ville, les travaux menés par les acteurs de la réussite éducative des 16 DRE (Dispositifs réussite éducative) du département des Yvelines ont abouti à la production d'un guide coconstruit avec l'appui du cabinet de consultant "Le chêne et le roseau".

[Voir le document](#)





Bibliographie des incontournables



Les textes officiels fondateurs

[Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 - programmes 15 et 16](#)

[Note de cadrage de la DIV du mois d'avril 2005 pour la mise en oeuvre du programme « réussite éducative »](#)

[Circulaire de la DIV du 14 février 2006 relative à la mise en œuvre du programme "réussite éducative" »](#)

[Loi de programmation pour la cohésion sociale - dispositifs de réussite éducative - circulaire du 13 juin 2005](#)

[Avis du conseil national des villes sur la mise en place des programmes de réussite éducative. Adopté le 18 avril 2007](#)

[Circulaire du 5 novembre 2010 relative à l'articulation des dispositifs éducatifs dans les territoires de la politique de la ville et à l'évolution des missions confiées aux Programmes de réussite éducative \(PRE\)](#)

[Instruction interministérielle no CABINET/2016/334 du 10 octobre 2016 relative au Programme de réussite éducative](#)

[Convention d'objectifs 2016-2020 entre le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, janvier 2017](#)



Autres ressources

[Charte nationale de soutien à la parentalité - Direction générale de la cohésion sociale](#)

[Santé mentale des enfants - Rapport 2021 du Défenseur des droits](#)





ORS • CREA NORMANDIE

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE

ORS-CREAI Normandie

Espace Robert SCHUMAN • 3 place de l'Europe • 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

02 31 75 15 20 • contact@orscreainormandie.org 

orscreainormandie.org